

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Du 26 septembre 2022

DECISION DU BUREAU

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2020.

Numéro : 2022-11	Nombre de Délégués en exercice : 18	Nombre de Délégués présents : 10	Nombre de Délégués votants : 10	Date de convocation : 16 septembre 2022
----------------------------	---	--	---	---

LOCATION DE 9 ESPACES MODULAIRES NEUFS ATTRIBUTION DU MARCHÉ

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 17h00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Covaldem11 (11 000) sous la Présidence de Monsieur Pierre BARDIES, Président du COVALDEM 11.

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du bureau	Présents
Monsieur Pierre BARDIES	X	Monsieur Albert NADAL	X
Monsieur Gilles CASTY	X	Monsieur Christian ARAGOU	X
Monsieur Pascal VALLIERE	X	Monsieur Christophe PRADEL	X
Monsieur André VIOLA	Excusé	Monsieur François DEMANGEOT	Excusé
Monsieur Didier CARBONNEL	X	Monsieur Arnaud ALBAREL	Excusé
Madame Hélène RIGAUD	X	Monsieur André BONNET	Excusé
Monsieur Jean-Bernard AUDIER	Excusé	Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI	Excusé
Monsieur Christian SOULA	Excusé		
Monsieur Alain COSTES	X		
Monsieur Luciano STELLA	X		
Monsieur Jean-Pierre PELIX	Excusé		

Considérant l'arrivée à échéance du marché actuel relatif à la location d'espaces modulaires le 10 octobre 2022,

Considérant la nécessité de relancer une consultation relative à la location de 9 espaces modulaires neufs sur le site de Carcassonne Salvaza,

Ainsi, un avis d'appel public à la concurrence sous forme de procédure adaptée a été publié le 05 juillet 2022 sous le numéro 3882336 sur le site achatpublic.com, et le BOAMP.

La durée du marché est de 1 an, tacitement renouvelable 3 fois par période de 12 mois.

Le montant estimatif du marché est de 40 000€HT pour une année, soit un total de 160 000€ HT pour 4 ans.

Il est attendu des candidats qu'ils répondent à une variante obligatoire consistant à chiffrer la livraison, l'installation, la mise en service, la location de 2 ensembles d'occasion d'espaces modulaires pour 30 agents.

Il est également prévu une variante facultative consistant à chiffrer la livraison, l'installation, la mise en service, la location de 2 ensembles neufs et d'occasion d'espaces modulaires pour 30 agents.

La date prévisionnelle de début de l'accord-cadre est le 11/10/2022.

La date limite de remise des offres a été fixée au Lundi 5 septembre 2022 à 12h00.

Le classement des offres et le choix des attributaires sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés notés sur 20 et énoncés ci-dessous :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 45 %.
2. Critère Valeur technique pondéré à 45% notamment en fonction de l'état des modules proposés (sur photos du mémoire technique)
3. Critère environnementale 10%

Considérant qu'il a été réceptionné dans les délais, une offre listée ci-après :

Candidats	Montant en € HT /mois	Montant en € HT annuel	Livraison en € HT et installation	Démontage en € HT	Montant total sur 4 ans en €HT	Note Critère financier Sur 9	Note Valeur technique Sur 9	Note critère environnemental Sur 2	NOTE TOTALE SUR 20	Classement
VIELEM OFFRE DE BASE (9 modules neufs)	3 200	38 400	19 000	16 000	188 600	6.7	8	1.5	16.2	3
VIELEM VARIANTE OBLIGATOIRE (9 modules d'occasion)	2 800	33 600	15 000	16 000	165 400	7.64	8	1.5	17.14	2
VIELEM VARIANTE FACULTATIVE (8 modules d'occasion et 1 module neuf)	2 500	30 000	4 500	16 000	140 500	9	8	1.5	18.5	1

Après examen des offres, il est proposé au pouvoir adjudicateur de choisir la variante facultative consistant en la location de 8 modules d'occasion et 1 module neuf pour un montant annuel de location de 30 000€ HT et un montant total sur 4 ans, incluant l'installation et le démontage de 140 500 € HT.

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau Syndical autorisent le Président à :

- Signer un marché pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois par période de 12 mois, à compter du 11/10/2022 avec la société VIELEM, pour un montant de location annuel de 30 000 € HT par an et un montant total sur 4 ans de 140 500 € HT.

Le Président,
Pierre BARDIES

La secrétaire de séance,
Hélène RIGAUD